

Crédit Foncier du Cameroun

DECISION N° 4127 /2026/CFC/DG/DAG/SDPA/SMA DU 25 SEPT 2026 PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°14/AONO/CFC/CIPM/2026 DU 24 JUILLET 2026 POUR LA SECURISATION DU PATRIMOINE DU
CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

LE DIRECTEUR GENERAL DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

- Vu** la Constitution
- Vu** la Loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu** la Loi 2017/011 du 12/07/2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu** le Décret n°77/140 du 13 mai 1977 portant création et organisation du CFC, modifié et complété par le Décret n° 81/236 du 17 juin 1981 ;
- Vu** le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2012/084 du 09 mars 2012 portant nomination de Monsieur **MISSI Jean-Paul M à N** au poste de Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun ;
- Vu** le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu** La résolution 23-58 modifiant la résolution 23-23 fixant les modalités de passation des marchés au Crédit Foncier du Cameroun
- Vu** l'appel d'offres N°14/AONO/CFC/CIPM/2026 du 24 Juillet 2026

DECIDE

Article 1^{er} : Le marché consécutif à l'appel d'offres national ouvert N°14/AONO/CFC/CIPM/2026 du 24 Juillet 2026 pour la sécurisation du patrimoine du Crédit Foncier du Cameroun est attribué à l'entreprise ci-après :

N°	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	HADENEU ENGINEERING SARL Tel : 695 77 18 30/ 674 96 83 50	Soixante-trois millions deux cent cinquante-sept mille trois cent cinquante-six (63 257 356) francs CFA	Huit (08) Mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP
- CA CFC
- ARMP
- CIPM
- Chrono
- Affichage
- Intéressés.



Missi Jean Paul
M. à N

Crédit Foncier du Cameroun

B P 1531 – YAOUNDE – Téléphone : 222 23 52 15 – Télécopie : 222 23 52 21

COMMUNIQUE

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°14/AONO/CFC/CIPM/2026 DU 24 JUILLET 2026 POUR LA SECURISATION DU PATRIMOINE DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

Le Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun communique :

Le soumissionnaire ci-après est retenu pour la réalisation des prestations relatives à l'appel d'offres dont la référence et l'objet sont repris en marge.

N°	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	HADENEU ENGINEERING SARL Tel : 695 77 18 30/ 674 96 83 50	Soixante-trois millions deux cent cinquante-sept mille trois cent cinquante-six (63 257 356) francs CFA	Huit (08) Mois

Ce soumissionnaire est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Patrimoine et des Archives, Service des Marchés et Approvisionnements, porte 202 du Crédit Foncier du Cameroun pour la suite de la procédure.

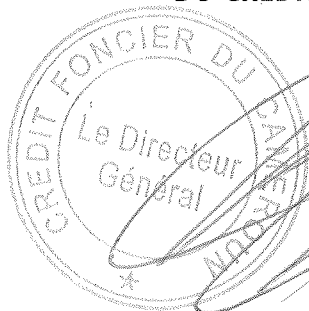
Les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont invités à passer les retirer sous quinzaine, à compter de la date de parution du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites.

Yaoundé, le 23 SEPT 2026

**LE DIRECTEUR GENERAL
DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN**

Copie :

- MINMAP
- CA CFC
- ARMP
- Président CIPM
- JDM
- Affichage



Miss Jean Paul
M. d. N.

